Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260401-2026040106-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 1er avril à 19h30 heures,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 26/03/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, T. LUCO, L. ADVIS GAETE, M. AUBRY, A. BILY, R. DECOUT, S. FOULON, P. LEGAY, I. MAZERY, N. MONVOISIN, F. NOURRY
ABSENTS EXCUSES	A. BRIEUC, E. BLIN
ABSENTS	/
PROCURATION	A. BRIEUC à I. MAZERY, E. BLIN à J. LIBEAU

Nombre de conseillers	Points 1,2,3,4,5,7	Point 6
En exercice	15	15
Présents	13	12
Votants	15	14

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

6 ■ Finances – Budget commune – Approbation du compte financier unique 2025

Annule et remplace la délibération n°1 du conseil municipal du 9 mars 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une erreur dans la délibération n°1 du 9 mars 2026 concernant l'approbation du compte financier unique 2025.

Il convient donc de valider le compte financier 2025 suivant :

Section de fonctionnement :	Dépenses	987 554,28€
	Recettes	1 130 006,05€
	Résultat de l'exercice	**142 451,77€**
	Excédent reporté n-1	61 416,07€
	Excédent cumulé	**203 867,84€**
Section d'investissement :	Dépenses	451 362,79€
	Recettes	656 961,93€
	Résultat de l'exercice	**205 599,14€**
	Excédent reporté n-1	32 681,71€
	Excédent cumulé	**238 280,85€**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260401-2026040106-DE

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Sophie AUBRY, 1ère Adjointe, fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
14	0	0

- d'adopter le compte financier unique 2025.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN